

EDITORIAL

*L*e Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter bonheur et santé pour 2015.

*C*ette année fut une année d'élection où vous nous avez pu faire connaissance de la nouvelle équipe.

*U*ne année de transition dans notre « mariage » avec la CCLO, un mandat de transition et peut-être le suivant aussi (selon les dires de Monsieur le Préfet), tant les restrictions et les décentralisations vont perturber notre vie de tous les jours.

A tous les échelons, les collectivités, communes, CCLO voient leur dotation de l'état diminuer de moitié sur les 3 prochaines années. Par ricochet le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat subventionneront moins voire plus du tout les communes ainsi que le syndicat des 3 Cantons. Par conséquent, des efforts supplémentaires seront demandés aux contribuables.

*D*evant cette grosse machine, nous nous sentons peu impliqués car nous avons le sentiment que les autres décident pour nous tant la représentation de nos communes est minime (1 délégué).

*A*ménagement du cimetière, nettoyage urbain, éclairage public, voirie, élagage, espaces verts mais aussi aides aux particuliers (aides aux devoirs, aides financières aux étudiants, transport à la demande, etc...). Voilà quelques services nouveaux offerts à nos concitoyens.

*N*ous vous présenterons à l'intérieur du bulletin quelques conséquences du désengagement de l'Etat.

*D*ébut Avril, le ramassage des ordures ménagères se fera aux portes à portes une fois par semaine.

*L*a baisse des subventions et de la consommation d'eau auront pour conséquence une petite augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement.

*E*t enfin, un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) était en préparation pour pérenniser l'école de Saint-Boès, s'est vu refusé par les bénéficiaires pourtant maître d'œuvre du rapprochement.

*T*out cela vous sera détaillé à l'intérieur du bulletin et cette année accompagné d'un stylo « communal. »

Pierre LAFARGUE



RENSEIGNEMENTS UTILES

☞ Mairie de Saint-Girons-en-Béarn
22 chemin de l'Eglise
64300 Saint-Girons-en-Béarn
05.59.67.91.97
st.girons.en.bearn@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi de 12h00 à 14h00
Le vendredi de 13h00 à 17h00

☞ *Si vous souhaitez être informé des différentes manifestations organisées sur la commune par la municipalité et les associations communales, merci de nous adresser votre adresse mail à l'adresse suivante :*
st.girons.en.bearn@wanadoo.fr

☞ Syndicat des Trois Cantons : pour tout ce qui concerne l'assainissement
5 boulevard des anciens combattants
BP 38 64170 ARTIX
05 59 83 25 63

☞ Lyonnaise des Eaux : eau potable
Service clientèle : 0810 857 857

☞ Déchetterie :
Horaires d'été :
Du lundi au samedi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30
Horaires d'hiver
Du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30
Le samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

☞ CCCLO :
Rond-point des chênes
BP73
64150 MOURENX
05.59.60.03.46
contact@cc-lacqorthez.fr
site internet : www.cc-lacqorthez.fr

☆ **Raticide / Souricide** : Du raticide et du souricide sont à votre disposition en mairie jusqu'à épuisement des stocks antérieurs.

☆ **Emprunts de tables et chaises**

Pour l'emprunt des tables et des chaises, une caution vous sera demandée. Les personnes extérieures à la commune paieront une location. Pour toute location, prendre contact à la mairie.

☆ **Portage de repas à domicile**

Ce service concerne les personnes âgées de plus de 65 ans. Pour plus d'informations, contacter le Centre Communal d'Action Sociale d'Orthez au 05.59.69.82.57.

☆ **Recensement militaire**

Les jeunes de 16 ans à 25 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Pour être recensé, il faut avoir 16 ans faits et se présenter à la mairie de son domicile avec le livret de famille. L'attestation de recensement délivrée est indispensable pour l'inscription à un examen, concours, apprentissage, permis de conduire.

☆ **Location de la salle « Georges PETRIAT »**

	Tarif Salle	Tarif Salle + Cuisine
Extérieurs		
< 50 personnes	130€	250€
> 50 personnes	200€	400€
Associations de Saint-Girons	Gratuit	Gratuit
Administrés, Propriétaires terriens, personnes qui travaillent au Comité des fêtes	20 €	50 €

Nous vous rappelons que pour louer la salle, une convention de location sera établie. Pour toute location, une attestation d'assurance, un chèque de caution de 1000 € et un chèque de caution ménage de 100€ vous seront demandés. De plus, un état des lieux d'entrée et de sortie sera également établi.

☆ **Délivrance des cartes d'identité**

Les demandes et retraits sont toujours effectués en Mairie. Nouveauté : la loi du 27/12/2008 a introduit un timbre fiscal de 25 € pour le renouvellement de la carte nationale d'identité en cas de non présentation de la carte à renouveler. En dehors de ce cas, la délivrance est gratuite.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de validité de votre carte est automatique. **Elle ne nécessite aucune démarche particulière.** La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

☆ **Délivrance des passeports biométriques**

Dans le cadre d'une directive européenne, la France, comme tous les Etats membres de l'Union Européenne, délivre sur tout son territoire un passeport biométrique, contenant les empreintes digitales numérisées. Depuis le 18 juin 2009, 24 mairies dans les Pyrénées-

Atlantiques (dont Orthez) sont équipées du matériel nécessaire pour établir ce document d'identité.

Le passeport biométrique est un document d'identité et de voyage hautement sécurisé incluant un composant électronique où sont enregistrés l'état civil, la photo et les empreintes digitales numérisées du titulaire.

Démarche : Le demandeur lui-même doit effectuer la démarche et se présenter sur place.

Les mairies équipées dans les Pyrénées-Atlantiques sont :

Accous, Anglet, Arudy, Bayonne, Biarritz, Bidache, Cambo-les-Bains, Hasparren, Laruns, Lembeye, Monein, Morlaàs, Mourenx, Navarrenx, Nay, Oloron-Sainte-Marie, **Orthez**, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Soumoulou, Tardets-Sorholus, Thèze.

Pièces à fournir :

Les mêmes que celles demandées auparavant, soit :

↳ Extrait acte de naissance avec filiation complète

Pour les **personnes nées à l'étranger** la demande de l'acte peut se faire directement sur le site du ministère des affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

↳ 1 justificatif de domicile (facture Electricité, Téléphone,)

↳ 2 photos récentes conformes aux exigences réglementaires

↳ Pour les personnes majeures hébergées ou résidant chez les parents : Attestation d'hébergement + Justificatif de domicile du parent (ou tiers) + photocopie d'une pièce d'identité de ce parent (ou tiers)

Les empreintes de 8 doigts seront numérisées lors de la demande en Mairie. Seuls les enfants de moins de 6 ans en sont dispensés.

La Préfecture reçoit les dossiers par voie électronique et s'assure que la demande est conforme avant d'autoriser sa fabrication et sa délivrance.

Le passeport biométrique coûtera. .

89 € pour un majeur avec photo prise en mairie (86 € sans photo)

45 € pour un mineur de 15 ans et plus, avec photo (42 € sans photo)

20 € pour un mineur de moins de 15 ans avec photo (17 € sans photo)

☆ **Autorisation de sortie du territoire**

L'autorisation de sortie du territoire permettait à un enfant, ayant une carte d'identité mais pas de passeport, de circuler en Europe sans être accompagné de ses parents. Désormais, l'enfant, qu'il soit accompagné ou non, peut voyager à l'étranger avec soit sa carte nationale d'identité seulement (notamment pour les pays de l'Union Européenne et de l'espace Schengen) soit son passeport, soit son passeport accompagné d'un visa. **Depuis 2013, les autorisations du territoire ont été supprimées.**

Attention, il convient tout de même de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr

☆ **Démarche en ligne**

Depuis le 5 novembre 2012, la commune de Saint-Girons-en-Béarn peut recevoir en ligne vos demandes d'inscription sur la liste électorale ainsi que celles concernant le recensement citoyen (recensement militaire). Pour cela, il suffit de vous rendre sur le site : www.mon.service-public.fr. Ce service est gratuit.

Nouveauté

☆ Eléctions

Les prochaines élections départementales (ex-cantoniales) auront lieu le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour, et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

A compter de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Pour la première fois, ces élections permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, alors que les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié au sein de chaque conseil général.

Un nouveau mode de scrutin sera par ailleurs appliqué. L'élection des conseillers départementaux se déroulera au scrutin majoritaire et binomial à deux tours. Dans chacun des nouveaux cantons sera élu un binôme de candidats toujours composé d'une femme et d'un homme.

Le décret n°2014-248 du 25 février 2014 porte délimitation des cantons dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Le département comprend 27 cantons. Saint-Girons-en-Béarn se trouve dans le canton n°16 « Orthez et Terres des Gaves et du Sel », bureau centralisateur Orthez.

☆ EDF

Nous attirons votre attention sur le fait que des compteurs EDF « Linki » seront mis en place sur notre commune à partir de 2015, gratuitement, chez les abonnés.

☆ Détecteur de fumée

Nous vous rappelons que tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

☆ Passage des géomètres du cadastre

Nous vous informons que des géomètres mandatés par les services du cadastre de Pau passeront, en ce début d'année, à vos domiciles afin de mettre à jour la matrice cadastrale. Ces géomètres seront munis d'une carte professionnelle.

☆ Distribution des nouveaux containers

Importance Signalée

Une permanence se tiendra le mercredi 11 février de 16h30 à 20h00 à la salle Georges Petriat afin que vous puissiez venir retirer vos nouveaux containers. Un courrier vous sera adressé par la CCLO afin de vous rappeler la date de la permanence dans notre commune. Avec les containers, il vous sera remis un livret reprenant l'ensemble des informations sur les services déchets.

EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 14/03/2014

1) Vote du Compte Administratif 2013 (Délibération n°01)

Section Investissement :

- Dépenses Prévus : 57 923.23€
Réalisé : 5 199.12€
Reste à réaliser : 0€
- Recettes Prévus : 57 923.23€
Réalisé : 56 610.21€
Reste à réaliser : 0€

Section Fonctionnement

- Dépenses Prévus : 181 799.19€
Réalisé : 60 713.00€
- Recettes Prévus : 181 799.19€
Réalisé : 197080.77€

Résultat de Clôture :

- Investissement : 51 411.09€
- Fonctionnement : 136 367.77€
- Résultat Global : 187 778.86€

Adopté à l'unanimité

2) Approbation du compte de gestion 2013 (délibération n° 02)

Adopté à l'unanimité.

3) Affectation des résultats 2013 (Délibération n°03)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10 801.58 €
- un excédent reporté de :	125 566.19 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de:	136 367.77 €
- un excédent d'investissement de :	51 411.09 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	51 411.09 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013: EXCÉDENT	136 367.77 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	136 367.77 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	51 411.09 €

Adopté à l'unanimité.

4) Vote des taux 2014. (*Délibération n°04*)

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,

- considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **27843 euros** après en avoir délibéré,
fixe les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Taxes	Taux votés en 2013	Taux votés en 2014	Bases 2014	Produits 2013
T.H	8.48	8.48	180 000	15 264
T.F	7.50	7.50	119 800	8 985
T.N.B	30.72	30.72	11 700	3 594
			TOTAL	27 843

Adopté à l'unanimité.

5) Vote du BP 2014: (*délibération n°05*)

Le Budget Primitif est équilibré en section de fonctionnement à 193 551.71 € et en section d'investissement à 73 404.03 €. Adopté à l'unanimité.

6) Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (*délibération n° 06*)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou de tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTE, à l'unanimité des présents, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.



Séance du 28/03/2014

1) Installation du Conseil Municipal

Procès Verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire (délibération n°1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1/ DARTEYRE Marie-Edmée	92 suffrages obtenus
2/ COLLIN Michel	90 suffrages obtenus
3/ DUBROCA Béatrice	86 suffrages obtenus
4/ VALLOIS Hubert	85 suffrages obtenus
5/ AMARDEIL Agnès	84 suffrages obtenus
6/ LABORDE Guillaume	84 suffrages obtenus
7/ BAYLION Magali	81 suffrages obtenus
8/ CESCOSSE Serge	80 suffrages obtenus
9/ LAFARGUE Patrick	78 suffrages obtenus
10/ LAFARGUE Pierre	74 suffrages obtenus
11/ CHEDOZEAU Vincent	71 suffrages obtenus

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LAFARGUE, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : DARTEYRE Marie-Edmée, COLLIN Michel, DUBROCA Béatrice, VALLOIS Hubert, AMARDEIL Agnès, LABORDE Guillaume, BAYLION Magali, CESCOSSE Serge, LAFARGUE Patrick, LAFARGUE Pierre et CHEDOZEAU Vincent dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Pierre LAFARGUE, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mademoiselle Agnès AMARDEIL.

Monsieur Michel COLLIN, absent excusé, a donné procuration à Monsieur Guillaume LABORDE

Monsieur Patrick LAFARGUE, absent excusé, a donné procuration à Monsieur Serge CESCOSSE.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du maire

Premier tour de scrutin.

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Monsieur Pierre LAFARGUE : 11 voix

Monsieur Pierre LAFARGUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Monsieur Pierre LAFARGUE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2) Création des postes d'adjoints (Délibération n°02)

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints dans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de **3** adjoints.

Il vous est proposé la création d'un poste d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des présents la création d'**1** poste d'adjoint au maire.

3) Election des adjoints (délibération n° 03)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 28 mars 2014 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à **1**,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Madame Marie-Edmée DARTEYRE: 11 voix

Madame Marie-Edmée DARTEYRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire. L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- **4) Délégations**

- **Délégués à la CCLO**

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Pierre LAFARGUE	Marie-Edmée DARTEYRE

- **Délégués pour siéger au Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons**

Délégués Titulaires	Délégué Suppléant
Pierre LAFARGUE	Michel COLLIN
Vincent CHEDOZEAU	
Guillaume LABORDE	

- **Délégués pour siéger au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.**

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Patrick LAFARGUE	Hubert VALLOIS

- **CCAS**

- Pierre LAFARGUE Président
- Béatrice DUBROCA (Conseillère Municipale)
- Agnès AMARDEIL(Conseillère Municipale)
- Magali BAYLION (Conseillère Municipale)
- Marie-Edmée DARTEYRE (Adjointe au Maire)

4 personnes extérieures au Conseil Municipal seront nommées par Monsieur le Maire par arrêté.

- **Référent Sécurité Routière : Hubert VALLOIS**
- **Référent chargé des questions de défense : Hubert VALLOIS**
- **Membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)**
 Titulaire : Pierre LAFARGUE, Président
 Titulaire : Marie-Edmée DARTEYRE,
 Titulaire : Serge CESCOSSE,
 Titulaire : Magali BAYLION
 Suppléant : Agnès AMARDEIL
 Suppléant : Béatrice DUBROCA
 Suppléant : Guillaume LABORDE

• **Renouvellement de la commission communale des impôts directs**)

<u>Commissaires Titulaires</u>	<u>Commissaires Suppléants</u>
CESCOSSE Serge	DUBROCA Béatrice
DARTEYRE Jean-Luc Christian	TATIEU-BILLERE
AMARDEIL Agnès	FOIX Pierre
BAYLION Magali	DUSSARPS Philippe (Castel-Sarrazin)
LABORDE Guillaume	DOMECQ Stéphane
LABORDE Jean-Claude (Bonnut)	GALTHIE Mariam

5) Concours du Receveur Municipal – Attribution d’indemnités (délibération n°08)

Adopté à l’unanimité.

6) Délégation au Maire pour achat de gerbes, cadeaux ou réceptions à l’occasion d’évènements particuliers. (Délibération n°9)

Adopté à l’unanimité

7) Délégation au maire (délibération n°10)

Adopté à l’unanimité

8) Versement des indemnités de fonctions au maire et aux adjoints (délibération n°11).

Adopté à l’unanimité

9) Electrification rurale – Programme « FACE AB (Extension aérienne) 2014 ». Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°14EX018 (délibération n°12)

Adopté à l’unanimité

10) Remboursement des dépôts de garantie (délibération n°13)

Monsieur le Maire rappelle que les locataires du logement communal situé 20 chemin de l’Eglise, Monsieur et Madame JIMENEZ OVIEDO José ont donné congé au 08 janvier 2014. L’appartement, n’ayant subi aucune dégradation, peut être reloué en l’état.

Monsieur le Maire propose donc de restituer en totalité le dépôt de garantie qui avait été versé lors de la signature du bail soit la somme de **460.71 €** à Monsieur et Madame JIMENEZ OVIEDO José



Séance du 13/06/2014

1) Créations et nomination de délégués aux commissions communales (délibération n°20140613-01)

Le Conseil Municipal désigne les membres de chaque commission:

Commission Finances :

Responsable : **Magali BAYLION**

Membres : Hubert VALLOIS, Béatrice DUBROCA, Agnès AMARDEIL

Commission Bâtiments/Voirie/Terrains communaux :

Responsable : **Serge CESCOSSE,**

Membres : Patrick LAFARGUE, Michel COLLIN, Marie-Edmée DARTEYRE, Guillaume LABORDE, Vincent CHEDOZEAU, Pierre LAFARGUE

Commission Communication/Vie Associative :

Responsable : **Agnès AMARDEIL**

Membres : Magali BAYLION, Serge CESCOSSE, Vincent CHEDOZEAU, Michel COLLIN, Marie-Edmée DARTEYRE, Béatrice DUBROCA, Guillaume LABORDE, Patrick LAFARGUE, Pierre LAFARGUE

2) Désignation d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté de communes de Lacq-Orthez (délibération n°20140613-02)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée.

Le renouvellement des membres des conseils municipaux en mars 2014 rend nécessaire la désignation de nouveaux membres pour le mandat 2014-2020 afin de pouvoir réunir cette commission qui statuera sur les futures attributions de compensation.

Cette commission est composée obligatoirement d'un membre de chaque conseil municipal des communes de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

La qualité de ces représentants ne faisant pas l'objet de dispositions particulières, il peut s'agir des maires ou des conseillers municipaux des communes membres.

Après en avoir entendu Monsieur le Maire dans toutes ses explications, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

DESIGNE Monsieur **Pierre LAFARGUE** comme représentant de la commune de **Saint-Girons-en-Béarn** au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté de communes Lacq-Orthez

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au service financier de la communauté de communes Lacq-Orthez

Adopté à l'unanimité.

3) Attribution de subventions aux associations (délibération n°20140613-03)

Associations	Montant attribué
Comité des Fêtes de Saint-Girons	1200.00€
Société de Chasse de Saint-Girons	100.00€
Ligue Nationale du Cancer	40.00€
Paralysés de France	20.00€
Tan que Pousquim	150.00€
Croix Rouge Française	50.00€
AFM	20.00€
ALLIANCE 64	20.00€
Pêche Pisciculture Habas	25.00€
Parents d'élèves de l'Ecole	150.00€
Comice Agricole Orthez	50.00€
Lo Calei	40.00€
Restaurant du Cœur	50.00€
Divers	585.00€

Adopté à l'unanimité.

4) Participation financière à l'amélioration de la défense incendie (délibération n°20140613-04)

Monsieur le Maire informe que suite au contrôle des débits des poteaux incendie dans le cadre de la défense incendie, la Lyonnaise des Eaux s'est aperçue que pour une majorité de ces poteaux, le débit était insuffisant.

Après étude par le Syndicat des Trois Cantons, il s'avère que la construction du réservoir du haut de Baigts-de-Béarn influence cette baisse de débit.

C'est pourquoi, une amélioration technique par la pose d'un régulateur de pression est nécessaire. Notre participation à cet investissement est estimée à 2536.67€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE de participer financièrement à l'amélioration de la défense incendie pour un montant estimé de 2536.67€ HT



Séance du 26/09/2014

1) convention de mise à disposition du service urbanisme de la CCLO

**mise en œuvre de la compétence assistance en matière d'urbanisme
modification du contexte réglementaire de la carte communale et l'instruction de l'ADS**
(délibération n° 20140926-01)

- Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 134;

- Vu l'article L422-1 du code de l'urbanisme;

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25/01/2008 approuvant la carte communale;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 03/03/2008 approuvant la carte communale;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération en date du 25/01/2008, ce dernier a approuvé la carte communale, puis qu'elle a été co-approuvée par arrêté préfectoral en date du 03/03/2008. Elle est opposable bien évidemment.

Toutefois, le document a été approuvé en indiquant que les actes liés au droit des sols seraient instruits « au nom de l'Etat ».

De plus, la fusion entre la CCCO et la CCL a abouti à un nouvel E.P.C.I. dont les compétences comportent « l'assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (articles L422-1, R 423-14 et R 423-15 du code de l'urbanisme) ainsi qu'à l'aide technique et financière au suivi et à la révision des cartes communales et plans locaux d'urbanisme », et la convention, qui est proposée, se situe dans ce contexte d'assistance et de mise à disposition du service urbanisme intercommunal.

Par ailleurs monsieur le Maire expose le contexte de réorganisation des services de l'Etat, ainsi que les changements apportés par la loi Accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) du 24 mars 2014 :

- la subdivision d'ORTHEZ de la DDTM ferme ses portes au 31/12/2014 ;
- l'instruction des actes liés au droit des sols seront instruits depuis la DDTM à Pau jusqu'au 31/12/2016 au plus tard;
- les habitants de la commune devraient donc se rendre à Pau en cas de besoin ;
- la CCLO a installé son service urbanisme pour la partie Instruction à ORTHEZ dans les anciens locaux de la CCCO.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de signer la convention proposée ;
 - de mettre en œuvre la compétence « assistance en matière d'urbanisme à compter du **01/01/2015** pour des raisons de proximité avec la population;
- de décider que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'Urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du **01/01/2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer
- décide de mettre en œuvre la compétence « assistance en matière d'urbanisme » à compter du **01/01/2015**
- décide que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'Urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du **01/01/2015**.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

2) Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités Exercice 2013 (délibération n° 20140926-02)

Adopté à l'unanimité

3) Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. (délibération n° 20140926-03)

Adopté à l'unanimité

4) Reversement à la commune d'une fraction de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité par le SDEPA . (délibération n° 20140926-04)

Adopté à l'unanimité

5) Désignation d'un référent « Participation citoyenne » et d'un référent « Alerte SMS gendarmerie 64 ». (délibération n° 20140926-05)

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans toutes ses explications, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DESIGNE Monsieur Pierre LAFARGUE comme référent « Participation Citoyenne »

DESIGNE Madame Marie-Edmée DARTEYRE comme référente « Alerte SMS gendarmerie 64 ».

6) Mise en place de la Taxe Aménagement et fixation du taux (délibération n° 20140926-06)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

INSTAURE la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2015 sur l'ensemble du territoire communal.

FIXE un taux de 2% applicable sur l'ensemble du territoire communal

Adopté à l'unanimité



Séance du 21/11/2014

1) Adhésion de la commune de Bagnères de Béarn au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement des Trois Cantons et modification des statuts (délibération n° 20141121-01)

Adopté à l'unanimité

2) Modification des statuts du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (délibération n° 20141121-02)

Adopté à l'unanimité

3) Adhésion au CDG pour la prestation Santé au Travail (délibération n° 20141121-03)

4) Demande de DETR Répartition 2015 et de subvention au Conseil Général pour le projet du cimetière (délibération n° 20141121-04)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cimetière de la Commune de Saint-Girons-en-Béarn a déjà fait l'objet d'une rénovation antérieure il y a plus de 10 ans.

Aujourd'hui, une rénovation importante s'impose : les allées, la mise en sécurité de l'entrée pour éviter les coulées de boues dans l'entrée du cimetière mais aussi les changements de demande des concitoyens nous font investir sur un columbarium et un jardin du souvenir.

Il devient nécessaire de réaliser ces travaux afin de maintenir un lieu de recueillement agréable.

Ces travaux de réhabilitation étant importants, un dossier de demande de subvention DETR et un dossier de subvention du Conseil Général seront déposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation du projet de cimetière,

ACCEPTE les devis estimatifs des entreprises, présentés par le Maire, concernant ces travaux,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention DETR répartition 2015 et d'une subvention du Conseil Général la plus large possible,

PRECISE que les travaux seront réalisés à la condition que les subventions demandées soient obtenues.

APPROUVE le plan de financement ci-après :

Montant total de la dépense :	11685.00 € HT
Recettes Subvention DETR 35 % :	4 089.75€
Subvention Conseil Général 25 % :	2 921.25€
Autofinancement :	6 986.00€

5) Demande de subvention exceptionnelle pour le projet du cimetière *(délibération n°20141121-05)*

Adopté à l'unanimité

6) Demande de DETR Répartition 2015 et de subvention au Conseil Général pour le projet d'accessibilité et rénovation de la salle polyvalente *(délibération n°20141121-06)*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle polyvalente depuis sa création (1986) n'a pas subi de rénovation. Aujourd'hui, suite au rapport d'étude accessibilité, certains travaux sont nécessaires : création de sanitaires handicapés, aménagement des dépendances, mise en conformité des accès et protection de la toiture contre les balles de « Pala ».

Ces travaux de réhabilitation étant importants, un dossier de demande de subvention DETR et un dossier de subvention du Conseil Général seront déposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation du projet d'accessibilité et de rénovation de la salle polyvalente

ACCEPTE les devis estimatifs des entreprises, présentés par le Maire, concernant ces travaux,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention DETR répartition 2015 et d'une subvention du Conseil Général la plus large possible,

PRECISE que les travaux seront réalisés à la condition que les subventions demandées soient obtenues.

APPROUVE le plan de financement ci-après :

Montant total de la dépense :	65000.00 € HT
Recettes Subvention DETR 35 % :	22 750.00€
Subvention Conseil Général 25 % :	16 250.00€
Autofinancements :	26 000.00€

7) Demande de subvention exceptionnelle pour le projet d'accessibilité et rénovation de la salle polyvalente (délibération n°20141121-07)

Adopté à l'unanimité

8) Demande de fonds de concours auprès de la CCLO pour le projet d'accessibilité et rénovation de la salle polyvalente (délibération n°20141121-08)

9) Demande de fonds de concours auprès de la CCLO pour le projet du cimetière (délibération n°20141121-09)

10) Questions diverses

- **Colis de Noël** : Ils seront remis aux personnes de 70 ans et plus. Ils seront conditionnés dans des sacs isothermes et dans chacun d'eux, il sera offert un petit bol. Ils seront livrés à la mairie le 16/12. Une réunion du Conseil Municipal sera donc prévue dans les jours qui suivent pour organiser la distribution
- **Numérique** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis quelques temps de nombreux problèmes sur les lignes internet ont été signalés par les administrés. Une société (Ozone) a pris contact avec nous pour nous proposer d'organiser une réunion publique au cours de laquelle serait présentée aux administrés le « WiMAX ». Ce « WiMax » serait une alternative aux problèmes de débit et/ou de connexion à internet en attendant la mise en place de la fibre aux sous-répartiteurs prévue par la CCLO. Monsieur le Maire a d'ores et déjà écrit au président de la CCLO pour positionner notre commune dans le projet « Le numérique pour tous ». Il est décidé que la réunion publique serait faite courant janvier 2015.
- **Organisation de cours de Gym** : Des administrés souhaiteraient que soient organisés des cours de gym à Saint-Girons dans la salle Georges Petriat. Cette activité entre dans le cadre des statuts du Comité des Fêtes. La location de la salle serait ainsi gratuite. Néanmoins, une convention de location sera établie afin d'y préciser que la commune met à disposition la salle Georges Petriat pour l'organisation de cours de gym sous couvert du Comité des Fêtes.

Commission Communale Bâtiment

La commission Bâtiment s'est réunie pour la première fois en septembre dernier afin de faire le point des travaux à effectuer sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Chaque bâtiment a été passé à la loupe.

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu succinct de la commission :

→ Mise aux normes des établissements et lieux publics

- Rembarde de sécurité
- Marche et plan incliné à l'Eglise
- Escalier devant la salle Georges Petriat

→ Agrandissement du dépôt de stockage du Hall des Sports

- Filet de protection toit de la salle
- Création d'un WC
- Rénovation du WC à côté de la salle Georges Petriat

Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de plusieurs partenaires (Conseil Général, Préfecture, CCLO).

Tous ces travaux seront donc réalisés suivant les subventions et les dépenses dans le courant de l'année 2015.

Action Sociale



Dans le cadre du regroupement en communauté des communes, les habitants de Saint Girons en Béarn relèvent du CLIC (Centre Local d'Information et de coordination) de la Communauté des communes de Lacq-Orthez. Le CLIC s'adresse plus spécifiquement aux personnes âgées, résidentes sur le canton d'Orthez et à leur entourage et aux professionnels intervenant auprès des personnes de plus de 60 ans.

Le CLIC se situe dans la nouvelle MSD (Maison de la Solidarité Départementale), 5 rue Jean-Marie Lhoste, où sont regroupés l'ensemble des services sociaux publics, afin de faciliter vos démarches. La MDS vous accueille du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H et peut être contactée à ces même horaires au 05 59 69 82 57.



Le CLIC est un service gratuit de proximité, un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation. Une conseillère, CABE Véronique, vous accueille, vous informe, vous oriente et vous accompagne dans vos démarches. Elle vous aide également à mettre en place les aides nécessaires pour améliorer la vie quotidienne des personnes retraitées. Mme CABE Véronique est directement joignable au 05.59.69.78.04 ou par fax au 05.59.38.64.40.

La Maison de la Solidarité Départementale accueille également les bureaux (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville d'Orthez.

La loi définit un cadre général très large et les actions du CCAS sont très diverses. Elles concernent particulièrement les personnes fragilisées ou exclues, en raison de leurs difficultés passagères, de leur handicap, de leur âge, de leur mode de vie différent.

Le CCAS est un établissement public administratif autonome. Il dispose d'un budget propre, différent de celui de la commune.

Le CCAS propose divers services à domicile destinés aux personnes âgées ou handicapées. Leur objectif est de faciliter la vie quotidienne rendue compliquée par la dépendance, mais également de préserver aussi longtemps que possible des liens sociaux riches et variés.

Ces services s'inscrivent dans les actions du CCAS en faveur du **maintien à domicile** :

- **aide à domicile**
- **portage de repas**
- **télé alarme**
- **Jardins familiaux**
- **Aide sociale** (RSA, aides financières, logement d'urgence)
- **Le portage de livres** permet de bénéficier du prêt de l'ensemble des ouvrages (livres, revues et CD) de la Médiathèque Jean-Louis Curtis, livrés à domicile par le CCAS, après un choix proposé par la Médiathèque selon les goûts personnels de chaque usager de ce service. Le coût est de 20€ par an.
- **service de petit bricolage**, il propose de résoudre certains des petits dépannages très simples qui sont rendus difficiles voire impossibles pour les personnes âgées ou handicapées. Il s'agit des prestations de bricolage figurant dans la liste des activités visées à l'article D. 7231-1 du Code du travail : prestations de deux heures au maximum et qui ne demande pas de qualification particulière (changer une ampoule, fixer un cadre, vous aider à porter un objet encombrant ou lourd, par exemple). Le coût est de 10€ / heure pour les personnes imposables et de 5€ pour les non-imposables (durée d'intervention minimum = 30 mn)

Si vous êtes intéressés par ces services et souhaitez de plus amples informations, appelez le CCAS au 05 59 69 82 57.

Fruit d'un partenariat étroit entre le **Centre Communal d'Action Sociale** de la Ville d'Orthez et le **CLIC** de la Communauté de Communes Lacq-Orthez, "Echanges, les rendez-vous seniors" a pour objectif de proposer un programme d'actions, d'activités et de prévention répondant au mieux aux attentes des personnes retraitées : activités culturelles et de loisirs : séances de cinéma ; concerts ; théâtre ; thé-dansant ; sorties à la journée ou à la demi-journée ; voyages ; repas ; conférences ; tables rondes ; réunions d'information à thèmes : information juridique (succession, patrimoine, retraites...), santé / hygiène / nutrition, consommation, logement / habitat (confort de vie, aménagement...), vie quotidienne (jardinage, transport, environnement...). Le but principal est de rompre l'isolement, la solitude en permettant aux personnes de se rencontrer, d'échanger et de créer du lien social.

- **Repas des aînés** : Chaque année, il est de tradition que le Centre Communal d'Action Sociale d'Orthez invite ses aînés à partager un repas de fête à la salle de la Moutète. Dans une ambiance festive et chaleureuse, rythmée par un orchestre, les invités savourent le repas préparé par la Restauration Municipale.
- **La Semaine Bleue** : semaine nationale des personnes âgées et retraitées, est un événement annuel qui a lieu en général la 3ème semaine du mois d'octobre, depuis 1998. Le Centre Communal d'Action Sociale et le CLIC organisent en partenariat étroit cette semaine, en proposant aux retraités des manifestations telles que des animations culturelles, des voyages, des réunions d'information, des activités intergénérationnelles...

Urbanisme

Depuis 2005, la DDTM nous demande d'avoir un document d'urbanisme sous peine de ne plus instruire les dossiers.

En 2008, nous avons réalisé notre première carte communale, ce qui a éveillé certains propriétaires et suscité leur intérêt d'avoir des terrains constructibles sur la commune.

Déjà, à cette époque, notre carte communale avait été recalée par 2 fois afin de diminuer énormément le nombre de terrains constructibles.

Aujourd'hui, et c'est pour cela que je me permets de faire ce petit mot, je souhaiterais vous sensibiliser sur ce qu'il va se passer. Une loi est passée avec l'obligation pour les communes de se positionner sur le fait de faire un PLU intercommunal (PLUI). Nous devrions avoir fait un choix avant le 31/12/2016 mais ce délai a été raccourci et ramené au 30/06/2016 par la future loi « Macron ».

Quelles conséquences pour nous ? En clair, les autorités veulent que nous fassions un PLUI qui engendrera une réduction massive des terrains constructibles en zone rurale au profit des zones fortes demandeuses. Cela signifie qu'elles vont nous demander la moyenne des lots vendus sur chaque commune ces dernières années. Par exemple, si 1 lot par an a été vendu, pour une période de 10 ans, nous aurons droit à 10 lots, pas plus. De ce fait, les lots, actuellement constructibles pour lesquels nous avons faits des investissements (voirie, éclairage public, électricité, eau), ne seraient plus constructibles.

Par conséquent, il est vous demandé, avant le 30 juin 2016, de vendre le maximum de terrain constructible sous peine de vous les voir annulés !!



Présentation

La CCLO en chiffres

- 61 communes
- 55 000 habitants
- 750km de superficie
- 25% de la richesse départementales
- 343 agents

Le 1^{er} janvier 2014, les communautés de communes du canton d'Orthez, de Lacq et la commune de Bellocq ont fusionné en une seule collectivité. Le 16 janvier, les 109 conseillers communautaires (issus des conseils municipaux des communes membres et désignés par leurs pairs) installaient le nouveau conseil de la communauté des communes Lacq-orthez (CCLO). Jacques CASSIAU-HAURIE est le président, élu à la majorité des voix, de cette nouvelle collectivité.

Le 6 février 2014, le conseil communautaire votait à l'unanimité le budget 2014 qui s'élevait à **96 956 140€**.

Cette fusion répond à trois objectifs :

- **Offrir à tous plus de services publics de qualité** : Aide aux devoirs gratuite pour 3373 écoliers et 2379 collégiens, soutien financier aux étudiants, transport à la demande, aide à la maîtrise du coût de l'énergie, soutien à l'habitat social et à l'a réhabilitation de l'existant, aménagement numérique avec accès à internet haut débit
- **Renforcer l'attractivité économique** grâce à la diversité des secteurs d'activité du territoire et au soutien apporté par la collectivité aux entreprises
- **Etre un acteur majeur au centre du département** : avec une capacité financière considérable de près de 97 millions d'euros, la CCLO est aujourd'hui capable de mobiliser tous les acteurs publics sur des projets économiques porteurs de richesse et d'emplois. Avec plus de 55000 habitants, la collectivité est éligible à des dispositifs de financement (Etat, Département, Région) auxquels les 3 entités ne pouvaient prétendre séparément.

Economie

La CCLO s'investit pleinement dans la recherche de nouvelles activités économiques et dans le développement du tissu existant, en gardant comme fil rouge l'emploi. Au-delà de l'aide

financière qui peut-être accordée, la collectivité intervient sur tous les facteurs qui rendent son territoire attractif : la qualité des infrastructures, la facilité d'accès à l'énergie à un coût attractif, le savoir-faire des salariés, la variété des prestataires de services, etc...

La politique industrielle de la CCLO, fruit de 40 ans d'expérience, repose sur cette capacité d'accompagnement tant en termes financiers qu'en offrant un environnement favorable au développement des entreprises : immobilier d'entreprises, aide à la recherche de foncier ou encore au montage de projets ; autant de compétences au service des acteurs économiques.

Si au cours de ces 20 dernières années, et malgré la mutation de l'emploi sur le bassin de Lacq, le nombre d'emplois industriels s'est maintenu à 8000, c'est aussi grâce à cette **politique volontariste d'accompagnement au développement économique** générateur d'emplois.

→ Les Aides aux entreprises

↳ **Aide à l'investissement direct** : Aide à l'investissement immobilier, soutien aux projets d'implantation et de développement, créateurs d'emplois.

↳ **Aide à la recherche de financement** : En lien avec les partenaires institutionnels et les organismes financiers, la CCLO propose des plans de financement aux entreprises qui souhaitent investir

↳ **Aide à la recherche de foncier** : Pour le développement et l'installation des entreprises, la CCLO prospecte et acquiert des terrains, les viabilise, les aménage

↳ **Construction d'infrastructures et de réseaux** : Réseaux d'eaux pluviales, aménagement numérique des zones d'activités, etc.

↳ **Aide technique au montage de projets**

↳ **Aide à la recherche de locaux commerciaux**

→ Création, Aménagement et commercialisation de zones d'activités et d'immobilier d'entreprises

↳ **Zones d'activités** : Zone Naude à Orthez, Plaine des bois à Biron, etc.

↳ **Immobilier d'entreprises** : le Pôle I.Etech à Orthez, etc.

↳ **Pépinières d'entreprises** : les 5 pépinières du réseau (dont Biron-Orthez) accueillent 26 entreprises en location qui emploient 176 personnes.

→ Commerce et Artisanat

La CCLO aide les entreprises commerciales et artisanales à travers l'Opération Collective de la Modernisation (OCM). Ce dispositif s'adresse aux professionnels qui souhaitent développer leurs entreprises : en augmentant leurs capacités de production, en améliorant l'image d'une boutique, en diversifiant l'activité d'un commerce etc... Trois types d'aides sont proposées : les aides financières, le bilan conseil, le conseil architectural.

→ Agriculture

↳ **Aide financière aux agriculteurs fragilisés** grâce à un fonds abondé par la CCLO. Les agriculteurs fragilisés disposent d'un chèque d'un montant maximum de 1500€, avec lequel ils peuvent financer un plan de relance personnalisé. Ce dispositif est porté par la Chambre d'Agriculture 64 et la MSA.

↳ **Aide aux jeunes agriculteurs** : une subvention plafonnée à 1000€ est versée aux jeunes agriculteurs pour l'acquisition d'un logiciel spécifique à la gestion de leur exploitation

↳ **Soutien à la viticulture** : Création d'un observatoire de la filière viticole afin d'analyser les évolutions du secteur et proposer des actions en adéquation avec les besoins.

↳ **Organisation de 4 marchés de producteurs de pays** sur les communes d'Arthez-de-Béarn, de Monein, Mourenx et Orthez.

↳ **Subventions aux associations agricoles et viticoles**

Ce qui s'est passé en 2014...

- Aide publique à l'achat de matériel pour la SARL ASTRIA 64 (Castétis)
- Approbation du règlement intérieur et du plan d'organisation de la surveillance et des secours de la plage et de la base de loisirs Orthez-Biron
- Aide à l'immobilier et à l'acquisition de matériel pour la SARL Foies Gras Monblanc (Sault-de-Navailles)
- Vente d'un terrain situé sur la commune de Biron à la société OCTIME
- Au total, 8 entreprises ont bénéficié de cette action

Environnement

Harmonisation de la collecte des déchets

La communauté de communes de Lacq-Orthez a engagé une démarche d'harmonisation de son service de collecte des déchets ménagers.

En raison des 2 fusions successives, la CCLO composée de 61 communes gère des collectes très différentes d'un secteur géographique à un autre. Il fallait revoir le mode de collecte des déchets pour que tous les usagers de ce nouveau territoire disposent du même service.

Les élus ont souhaité maintenir un service de proximité et de qualité.

Vous serez bien entendu largement informés des changements qui n'interviendront qu'à partir du **1^{er} avril 2015**. Vous recevrez de la documentation explicative et de nombreux rappels d'ici là. Mais d'ores et déjà, voici les principaux changements.

Vous disposerez à la maison de 2 bacs roulants qui seront collectés devant chez vous sauf bien sûr contrainte technique (exemple : impossibilité pour le camion de passer).

Le bac qui contiendra les ordures ménagères sera vidé **1 fois par semaine**, le jour n'est pas encore défini. Celui réservé à tous les emballages ménagers, sauf le verre, sera collecté **tous les 15 jours**. La capacité de ces bacs sera bien entendu adaptée au nombre de personnes vivant dans le foyer.

Pour le verre, il faudra que vous l'amenez dans les colonnes à verre qui seront positionnées au **1^{er} trimestre 2015** dans votre commune. En fonction de votre consommation, vous vous y rendrez autant de fois que vous le souhaitez.

Le verre ne peut pas être collecté en mélange avec les autres emballages ménagers car le centre de tri ne peut pas le trier et les débris de verre empêchent le recyclage des autres emballages. De même, le verre ne peut pas être mélangé avec les ordures ménagères car il ne brûle pas et en plus il est recyclable à l'infini lorsqu'il est collecté séparément. D'où ce mode de collecte particulier grâce aux colonnes à verre.

Le tri des déchets pour un meilleur traitement et une valorisation satisfaisante est essentiel ; toutes les conditions seront avec ce nouveau dispositif, réunies, pour y parvenir. Nous comptons sur vous.

Economie d'énergies

→ Particuliers

Soutien financier pour les travaux d'isolation, pour l'achat d'équipement de chauffage et de production d'eau chaude, pour le recours aux énergies renouvelables et pour la réalisation du diagnostic énergétique.

→ Agriculteurs

Mise à disposition d'outils spécifiques : bancs d'essai moteurs et journées thématiques. Soutien financier pour les équipements ou procédés qui améliorent l'efficacité énergétique, sur les systèmes de récupération d'énergie et les énergies renouvelables.

→ Bâtiments communaux

Aide financière pour les prestations ou travaux de maîtrise de la demande d'énergie et de recours aux énergies renouvelables pour l'ensemble du patrimoine bâti existant.

→ Conseils techniques gratuits

Un chargé de mission énergie est à la disposition du public pour tout renseignement technique au siège de la CCLO à Mourenx et le 3^{ième} vendredi du mois à la CCLO à Orthez.

Ce qui s'est passé en 2014...

Dans le cadre du fonds d'énergie à l'agriculture, une animation avec des bans d'essai moteur a eu lieu sur le territoire de la CCLO. Les bans d'essai moteurs consistent à tester les performances des moteurs des tracteurs. Pour cette année 2014, 5 journées ont été

programmées entre le 30 juin et le 4 juillet sur le territoire. Plus de 50 tracteurs ont été concernés. **L'action se renouvelle cet été 2015.**

Courant Octobre : visite du site d'Orthez et présentation des travaux réalisés pour l'ouverture du nouveau casier.

Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Chaque maire de la CCLO a été rencontré individuellement par les services de la CCLO afin de donner l'information nécessaire à la réalisation du plan et apporter son soutien aux Maires pour les accompagner dans cette démarche. Le plan communal de sauvegarde est en cours de réalisation à Saint-Girons.

Aide énergie aux particuliers : le nombre de dossiers ouverts en 2014 à la date du 30 octobre était de 194. Le montant global des aides allouées était d'environ 300 000€. La commission a proposé que ce montant soit reconduit pour 2015.

Aide énergie aux communes : il y a eu 9 dossiers payés au 30 octobre 2014 et 7 qui devaient être soldés d'ici la fin de l'année 2014. Pour 2015, 4 conventions arriveront à leur terme pour un montant de 81722€. L'année 2014 a été une année de renouvellement des conseils municipaux, ce qui permet d'expliquer le montant des subventions attribuées de 208 829€. La commission a proposé que le montant de 300000€ pour l'aide aux communes soit reconduit en 2015.

Subventions allouées aux associations relevant du pôle environnement : 2500€ à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Orthez. Montant de la subvention demandé pour 2015 4000€.

Travaux : habitat, voirie

Habitat

→ Réhabilitation de l'habitat privé

- **Programme d'Intérêt Général « Home 64 »** pour aider à financer des travaux de rénovation de l'habitat privé (dans le cas d'un logement vétuste), améliorer la performance énergétique et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
- **Coup de pouce aux travaux** : en plus de l'aide du Département et de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la CCLO finance des travaux d'amélioration de l'habitat à hauteur de 10% du montant des travaux éligibles au PIG « Home 64 »

→ Réhabilitation de logements communaux

La CCLO finance une partie des travaux de rénovation de bâtiments communaux, sous condition qu'ils soient réhabilités en logements et que le coût de la location soit modéré. Cette aide est plafonnée à 15 000€ par logement en fonction de l'équilibre de l'opération.

→ Aide à la construction de logements locatifs à loyer modéré

- **Bailleurs sociaux** : la CCLO verse 3% du coût du projet.

Urbanisme

→ Au service des particuliers et des communes

- **Instruction des permis de construire**, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis d'aménager.
- **Elaboration et révision des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales**

→ Un service de proximité

- **Aide à la constitution de dossiers**
- **Conseils aux particuliers**

Espace Public

→ Voirie, Aménagement, Sécurisation et entretien

Quelques exemples de chantier 2014 : rénovation de 60km de voies (poursuite du programme de rénovation des 1351km de voiries communales) ; mise en souterrain des réseaux ; étude (en prévision de travaux) de l'aménagement du cœur de ville d'Orthez ; aménagement des abords d'écoles et de crèches à Maslacq et Mourenx, réalisation de plusieurs études dont certaines liées à des problèmes de gestion pluviale (Serres-Sainte-Marie, Puyoô), entretien des ponts etc.

→ Eclairage Public

Quelques exemples de chantier 2014 : mise en conformité des armoires électriques, remplacement de luminaires (programme sur 3 ans qui concerne 1300 points lumineux) etc. Par ailleurs, la CCLO met en place des actions de baisse des coûts énergétiques afin de compenser l'augmentation de la facture EDF de 5% par an pendant encore 5 ans

→ Espaces Verts

Entretien et aménagement des espaces, fleurissement, plantation, embellissement permanent de l'espace public etc...

Ce qui s'est passé en 2014...

Concernant l'entretien des espaces verts, la moitié du territoire de la CCLO, environ, est faite en régie. Pour la seconde moitié, l'entretien des espaces verts se fait par marché public auprès d'entreprises privées. Pour notre commune, l'entreprise retenue est « Parcs et Jardins Pouyanne » d'Ossages. Cette entreprise aura pour mission principale la taille et la tonte des espaces verts de la commune. Tout ce qui concerne les plantations et l'arrosage seront faits par les agents de la CCLO.

Enfance et Jeunesse

Jeunesse

■ Aide aux devoirs gratuite

- Pour les 3373 écoliers : en lien avec l'équipe pédagogique de chaque école, les enfants sont pris en charge par un intervenant dès la sortie des classes. Les enfants sont inscrits à l'aide aux devoirs sur proposition de l'enseignant ou la volonté des parents.
- Pour les 2379 collégiens sur proposition de l'enseignant

■ Aide financière à l'enseignement supérieur

La CCLO verse une aide qui varie entre 300 et 800€ par étudiant et par année scolaire ; une aide spécifique est proposée pour les stages obligatoires.

■ Aide à l'enseignement secondaire

Participation à l'acquisition de matériel pédagogique, financement de projets, voyages et de compétitions sportives dans le cadre scolaire pour les collégiens et les lycéens, aides aux foyers socio-éducatifs, associations coopératives et maisons des lycéens.

■ Transport et piscine

Prise en charge du transport, des cours et des entrées (dans le cadre scolaire), à la piscine d'Artix, Arthez-de-Béarn, Monein, Mourenx, Orthez et Salies-de-Béarn.

Enfance

■ Les crèches

La CCLO gère les crèches d'Orthez et de Lagor, seules structures publiques intercommunales avant la fusion ainsi que celles de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles (Inauguration prévue pour le 7 mars 2015).

■ Les Relais d'Assistantes Maternelles

- Situé à Orthez 2 rue Pierre Lasserre. Tel :05.59.67.26.33. Courriel : maison.petite.enfance@cc-lacqorthez.fr Relais est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h
- Pour les parents : mise à disposition d'une liste d'assistantes maternelles, accompagnement à la fonction d'employeur d'assistante maternelle : fiche de paye, contrat de travail, déclaration, aide financière etc.
- Pour les Assistantes Maternelles : lieu d'échange et d'information avec les collègues, animations, etc.
- A Saint-Girons-en-Béarn, vous trouverez 2 assistantes maternelles agréées :

↳ **Béatrice DUBROCA** : 05.59.67.90.99

↳ **Evelyne DUCASSE** : 05.59.67.90.78

■ Un lieu d'accueil enfants-parents

Il s'adresse aux futurs parents ou parents d'enfants de moins de 4 ans, aux membres de la famille qui en ont la garde et aux assistantes maternelles. Il propose notamment un espace de jeux pour les enfants accompagnés.

Service à la population

Mobilacq, transport à la demande

Mobilacq 64 dessert depuis le 1^{er} février 2014 les 61 communes de la communauté de communes Lacq-Orthez.

Ce service fonctionne le matin de 8h30 à 12h, et l'après-midi de 13h30 à 17h, selon les jours définis.

Mobilacq assure la prise en charge des usagers à l'un des 231 poteaux *d'arrêt situé au bourg à côté de l'abribus pour Saint-Girons-en-Béarn* et dessert 8 destinations : Arthez-de-Béarn, Artix, Lagor, Monein, Mourenx, Orthez, Puyoô et Sault-de-Navailles.

Pour les personnes à mobilité réduite, la prise en charge peut être effectuée directement au domicile de l'utilisateur.

Il suffit d'appeler le numéro vert : **0800 64 24 64** (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00) pour réserver son trajet à partir d'une ville de départ. **2€ par déplacement.**

Ecole de musique

La CCLO dispose de 2 ans pour préparer le transfert de la compétence « écoles de musique » et l'intégration de l'école municipale d'Artix au sein de l'intercommunalité. Les 4 autres écoles de musique du territoire ont un statut associatif et reçoivent des aides de leurs mairies. La CCLO va prochainement se substituer à chaque mairie dans la prise en charge de cette contribution. Une harmonisation des tarifs et des conditions d'accès sera réalisée à ce moment-là.

Plans locaux de randonnées

La communauté de communes Lacq-Orthez dispose de 2 Plans Locaux de Randonnées (PLR) proposant 57 itinéraires – pédestres et/ou VTT – sur l'ensemble du territoire. Pour les découvrir, les randonneurs peuvent se procurer des guides de randonnées auprès des offices de tourisme Cœur de Béarn et Béarn des Gaves.

Lecture Publique

Le réseau Pôle lecture regroupe 23 bibliothèques qui offrent un catalogue commun informatisé ainsi que de nombreux services :

- Réservations des livres de toutes les bibliothèques sur le site : www.pole-lecture.com
- Acheminement des livres réservés dans la bibliothèque du lecteur
- Lectures, contes et animations dans les bibliothèques.
- Bibliothèque d'Orthez : située au 30 place du foirail. Tel 05.59.69.36.68. Courriel : contact@mediatheque-orthez.fr. Horaires d'ouverture : Lundi, jeudi accueil des groupes sur RDV ; Mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 18h ; samedi : 9h30 à 17h.

Réseau Cyber-Bases

- Pour accéder librement à un ordinateur, messagerie, internet, effectuer une recherche d'emploi, se perfectionner dans le multimédia, etc.
- 9 antennes dont Orthez située au RDC du centre sociaux-culturel – 2 rue Pierre Lasserre. Tel 05.59.67.25.61. Horaires d'Ouverture : Lundi de 14h à 16h, Mardi de 9h30 à 12h30, Jeudi de 14h à 18h30 et samedi de 9h à 12h.
- 1 cyber-base mobile se déplace dans les zones rurales.



Depuis le 1^{er} janvier 2000, un syndicat unique «le syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons » gère les services publics : Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement Autonome Regroupé et Assainissement Non Collectif. Le mode de gestion de ces services est différent. La population totale du syndicat est de 17890 habitants.

Depuis 1996, ce sont 24 communes qui ont transféré leur compétence au Syndicat avec une uniformisation des tarifs au 1^{er} janvier 1999.

Le contrat de délégation de service public signé avec l'entreprise LYONNAISE DES EAUX (LDE) pour une durée de 10 ans est à échéance au 31 décembre 2020. Actuellement ; c'est de l'ordre de 13 349 personnes qui sont desservies par le Syndicat en eau potable. Le nombre d'abonnés est de 6 237 au 31 décembre 2013.

Dès 1996, le Syndicat a mis en œuvre les obligations légales découlant de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 en matière d'assainissement non collectif. L'ensemble des services mis en place est géré en régie. Actuellement, ce sont 8 245 personnes qui sont desservies par le Syndicat en assainissement non collectif. Le nombre d'abonnés est de 3 671 au 31 décembre 2013.

☒ Actions menées en 2014

➤ Eau Potable :

- Début de réalisation d'un schéma directeur d'eau potable
- Réhabilitation de la station de reprise de Serres Sainte Marie
- Etude et mise en place de pré-localisateurs fixes sur la commune d'Artix,
- Mise en place de la télé-relève sur compteur des abonnés du service d'eau potable de la commune d'Artix
- Poursuite de la datation des réseaux
- Renouvellement et extensions de réseaux :

Baigts de Béarn	Chemin Bergemayou	Renouvellement
Baigts de Béarn	Chemin Tihete	Renouvellement
Bourgarber	Toute la commune	Suppression de canalisations en double
Cescau	Route de Mazerolles/cimetière	Déplacement et maillage
Labastide Monrejeau	Chemin Ballague	Renouvellement
Lacadée	RD 945	Extension
Mesplède	Impasse Berdot	Renouvellement et déplacement
Lacadée	Limite Sault de Navailles	Création d'une interconnexion avec le service AEP des Eschourdes

➤ **Eaux usées :**

- Rejet STEP dans la Geüle à Arthez
- Mise aux normes de la station d'épuration d'Artix
- Réhabilitation du réseau Plateau IV à Artix
- Poursuite de l'extension de collecte à Urdes
- Poursuite de l'extension de collecte à Viellenave
- Poursuite de l'extension de collecte à Sault-de-navailles
- Extension secteur Bellocq à Bourgarber

➤ **Assainissement non collectif**

- Contrôle et réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif

☒ **Perspectives 2015**

➤ **Eau Potable**

- Poursuite de la réalisation du schéma directeur d'eau potable

Miey / Lacq / Orthez	Pose de 5 compteurs de sectorisation
Labastide Monrejeau	CHT fonte tranche 3
Arthez	Renouvellement
Artix	Sécurisation de l'alimentation
Hagetaubin	Renouvellement
Serres Sainte Marie	Renouvellement
Baigts de Béarn	Renouvellement
Bonnut	Renouvellement
Sallespisse	Renouvellement
Beyrie	Renouvellement

➤ **Eaux Usées :**

Artix	Phase 5 travaux eaux usées plateau
Labastide Cezeracq	Poursuite extension collecte eaux usées
Labastide Monrejeau	Extension collecte eaux usées
Sault de Navailles	Réhabilitation réseau eaux usées
Miey	Extension collecte secteur Lassus Liret

➤ **Assainissement non collectif :**

- Contrôle de fonctionnement et réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif

☒ **Tarifs 2015**

Lors de la réunion du 16 décembre 2014, l'assemblée a décidé d'augmenter les tarifs concernant la part du Syndicat.

Organismes	Abonnement / an	Prix au m ³
------------	-----------------	------------------------

Lyonnaise des Eaux	<i>Non connu pour 2015. Pour mémoire 24.28€ en 2014</i>	<i>Non connu pour 2015. Pour mémoire 0.3312€/m³ en 2014</i>
Syndicat	<i>31.00€</i>	<i>0.79€/m³</i>
Taxe Pollution Adour Garonne		<i>0.31€/m³</i>
Redevance Prélèvement		<i>Non connu pour 2015. Pour mémoire en 2014 0.055€/m³</i>
Taxe Modernisation des Réseaux		<i>0.235€/m³</i>
Assainissement non collectif (Prime Fixe)	<i>37.00€</i>	

Concours des villes et villages fleuris

Voilà maintenant 8 ans que notre village de SAINT GIRONS EN BEARN participe au concours départemental des villages fleuris.

Cette année, la remise des prix s'est déroulée à Arudy, village situé à 20km de Pau.

C'est ainsi, que pour la septième fois, nous recevons le premier prix du concours départemental des villes et villages fleuris pour 2014.



Nous ramenons également une plante Loropetalum et un bon d'achat de 350€.



Un grand merci à Huguette et à l'entreprise « Parcs et Jardins Pouyenne » d'Ossages qui se sont employés, durant toute cette année, à égayer le bourg, à entretenir les espaces verts du village et le cimetière.

Merci également aux élus pour leur mobilisation et leur travail (nettoyage et peinture du mur de la jardinière ornementale située en face de la mairie et passage du souffleur pour enlever les feuilles) afin que la commune soit la plus belle possible.

La fête des Mères

Un grand merci du conseil municipal d'être venu si nombreux, à l'occasion de l'apéritif de la Fête des Mères.

Chaque maman présente est repartie avec une rose offerte par Monsieur le Maire et son conseil.





Les roses étaient présentées dans un joli vase offert par les villages fleuris 2013.

Merci et à l'année prochaine !

Les enfants de Saint-Girons-en-Béarn et l'Ecole

La plus grande nouveauté cette année sur l'école de saint Boes a été la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires qui permet à tous les enfants de mieux apprendre à l'école et de bénéficier d'un temps périscolaire de qualité.

L'école :



Le Directeur/Enseignant : Denis NASCIMBENI

ATSEM / Garderie : Brigitte CESCOSSE et Marie Pierre GIL

Cantinière : Mado ETCHEBES



Ramassage scolaire : David DUBROCA

Elèves : 25 élèves de la Petite Section au CM2

Les temps périscolaires :

Notre école bénéficie de temps périscolaire de qualité grâce à l'implication et l'investissement de tous : Mairie, Equipe pédagogique, bénévoles et parents.

Le mardi après-midi : période, sera suivi par le théâtre et un 3ième période est prévu.



le cirque est à l'honneur pour la 1ere intervenant danse-espagnol pour la

Le jeudi : Marie Pierre et Mado proposent aux enfants diverses activités sportives culturelle et artistiques.

Le vendredi : c'est « Nature » : Une marre a été construite aux abords de l'école et un jardin se trouve à disposition de nos jardiniers en herbes.

Manifestations prévues :

-Restitutions par les enfants des activités faites en temps périscolaires :

- Décembre : Spectacle de Cirque proposés
- Avril : Pièce de théâtre

-En avril : un spectacle sera offert aux enfants

- En juin : Fête de l'école



Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Suite aux dernières élections municipales de mars, les nouvelles équipes en place ont soumis et étudié la possibilité de mettre en place un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) entre nos 3 communes (Baigts-de-Béarn, Saint-Boès et Saint-Girons-en-Béarn).

Après 4 ou 5 réunions, le consensus était bien engagé autant en matière de personnel, d'équipe pédagogique, que matériel (ramasse scolaire, temps périscolaire) ou qu'infrastructure car les 2 écoles sont à proximité et, de plus, peuvent bénéficier de la crèche de la communauté des communes.

Jusqu'au jour où le principal maître d'œuvre avec une minorité de parents d'élèves se sont prononcés contre ce projet ; préférant rester dans le confort égoïste actuel sans regarder collectif à long terme.

Il faut savoir que le contexte change que ce soit en personnel (David étant parti à la CCLO, qui fera le ramassage scolaire ? d'autre sont proches de la retraite) ou bien en matière de dérogation scolaire. En effet, il faut savoir aussi qu'il y a eu à la rentrée dernière 3 dérogations de petits afin qu'il puisse rentrer à l'école avant l'âge de 3 ans. Que fera l'inspection académique quand elle apprendra que le projet de RPI a été annulé ?

Nous avons l'opportunité d'avoir une commune qui n'était pas demandeuse mais qui acceptait ce RPI dans un souci de pérennité du service public de proximité et de mutualisation (et je remercie le maire de Baigts-de-Béarn pour cela). J'espère malgré tout que les personnes qui ont décidé cela reviendront sur leur choix regarderont collectivement la pérennité de l'école de Saint-Boès.

Pierre LAFARGUE

UNION SPORT ET FETES

Composition de l'association

Président	Guillaume LABORDE
Vice Président	Patrick LAFARGUE
Secrétaire	Virginie LABORDE
Secrétaire adjoint	Vincent CHEDOZEAU
Trésorier	Fabien LAFARGUE
Trésorier adjoint	Sandrine LAFARGUE

FETES PATRONALES

Vendredi 5 septembre 2014 :

Cette année encore, les quelques 260 bons vivants venus déguster la sauce de langue et les magrets au barbecue n'ont pas été déçus. Le goût était au rendez-vous, avec en prime une animation musicale très appréciée, en dépit de la mauvaise insonorisation de la salle des fêtes : le concert de "Pierre et Willy". Ces deux jeunes artistes nous ont offerts des reprises très justes de chansons à texte françaises et internationales.

Samedi 6 septembre 2014 :



Grâce à une météo très favorable, franc succès cette année des jeux pour les enfants, au point que nos pauvres clowns ne savaient plus où donner de la tête !

Les cavaliers aussi étaient au rendez-vous à la rando-cheval. Ils ont non seulement apprécié le parcours épique et la ballade au soleil, mais aussi les petites pauses le long du parcours. Elles sont un moment de détente où ils peuvent éteindre leur soif et se rassasier de nombreux gâteaux préparés par les pâtisseries hors pair du comité, tout en se racontant leurs aventures de voltige équestre plus ou moins intentionnelles !

Encore un record battu samedi soir pour les fameuses moules/frites avec pas moins de 306 repas vendus ! Le bouche à oreille a fait son œuvre et nombreux sont ceux qui viennent y goûter par curiosité et reviennent, conquis. Grâce à une recette de marinade top secrète, à du matériel de professionnel pour les frites et à des cuistots sur motivés, nous pouvons encore tenter de pousser jusqu'à 320, 330, nous aiderez-vous à relever le défi ???



Dimanche 7 septembre 2014

Dans une optique de tradition et de terroir, une nouveauté est venue enrichir cette édition 2014 : le « marché des gastronomes bio ». Le principe est simple : un lieu agréable, des tables mises à disposition par la commune et le Comité des Fêtes, et une dizaine de producteurs locaux qui viennent vendre et cuisiner sur place leurs produits. Bière, cacahuètes, crudités, pizzas, viande, légumes, frites, fromage, pâtisseries, glaces... Il y en a pour tous les goûts ! Les visiteurs peuvent alors se régaler de produits frais et confectionner leur menu à

leur guise, de l'apéritif au café. Nous nous réjouissons du succès de la manifestation; Saint-Girons est un petit village, et nous avons réuni autour des commerçants plus d'une centaine de personnes. Mais surtout, nous n'avons eu que de bonnes critiques, tant du côté des visiteurs que de celui des producteurs. Cet engouement nous encourage à renouveler l'expérience l'année prochaine ! Nous tenons à remercier la commune pour la mise à disposition du terrain, ainsi que la communauté de commune de Lacq Orthez pour le prêt et l'installation du chapiteau.



Alors si vous êtes amateurs de bonne bouffe et de repas à la bonne franquette, rendez-vous le deuxième week-end de septembre 2015 à Saint-Girons en Béarn !

voyage



Au mois de janvier pour le voyage annuel les participants ont enfilé leur bonnet pour un week-end revigorant à la montagne !

Le samedi les plus courageux ont chaussé leur skis pour dévaler tout shuss (ou sur les fesses pour certains...) les pistes du magnifique domaine de Cauterêts, pendant que d'autres ont sillonnaient les chemins sinueux à pied, à la recherche d'une certaine cascade... En tous cas tous ont profité d'un moment de détente au sein de l'établissement "les Marronniers" qui proposait également un espace balnéo-ludique et des massages.

Le lendemain, randonnée en raquettes. Les promeneurs en sont rentrés épuisés, mais néanmoins ravis de l'avoir fait et d'avoir découvert cette belle nature immaculée. Les enfants, femmes enceintes et quelques accompagnants se sont contentés de descentes en luges et crêpes au nutella en terrasse en bordure des pistes....Pas mal non plus !

Bonne année à tous!



TAN QUE POUSQUIM

Pour 2014, le Club s'est réuni un jeudi par mois à la Salle Georges Petriat pour un goûter et une après-midi de jeux.

Début décembre, nous avons organisé un petit repas « Paëlla ». Le repas fut copieux et apprécié de tous les convives dans une ambiance joyeuse.





Prochains rendez-vous :

- le **Jeudi 8 janvier 2015** pour la Galette des Rois
- Courant Février 2015 aura lieu l'assemblée générale suivie d'un repas.

Le bureau composé de la présidente *Ginette DOMINGUEZ*, du vice-président *Claude DULAU*, de la trésorière *Pierrette LESELIER* et tous les adhérents vous souhaite une bonne année 2015.



ETAT CIVIL

Naissance



Nous souhaitons la bienvenue à

Gaëtan CHEDOZEAU né le 05 mars 2014

Tom LABORDE né le 30 juin 2014

DECES



Nous regretterons

SIBERCHICOT épouse DUSSARPS Marie-Rose décédée le 1^{er} janvier 2014

LALANNE François décédé le 5 février 2014

DUSSARPS Georges décédé le 12 juillet 2014

SOBIESZCZANSKA épouse TAILLEFER Maria décédée le 26 août 2014

DUPOUY Germaine décédée le 27 décembre 2014

Nous adressons toutes nos condoléances à leur famille.